

sant devant eux leur fortune cornue. La terre s'imprégna de plus d'une larme ; car elle, cette mère nourricière, était toujours aimée, mais son sein n'était plus tenable ; d'autres nourrissons, d'espèce différente, d'humeur mauvaise, l'occupaient, coudoyant les premiers, qui étaient pauvres et simples.

La vue constante de leurs proches et de leurs amis soutint leur résolution ; la lecture de la Bible vint la fortifier. Ils s'imaginaient, ces hommes, former un autre peuple choisi de Dieu, devant qui, mais loin, bien par delà le désert, s'ouvrait la terre promise, aux portes définies par deux colonnes posées de la main du Créateur.

C'était en 1836. L'expédition Triecharde, partie d'abord comme une avant-garde composée d'éclaireurs, avait donné des nouvelles favorables touchant ces contrées, vierges jusqu'alors du contact des blancs. Retief, après avoir franchi la grande rivière (*Oranje-Rivier*), avait suivi les mêmes traces jusque vers *Vaal-Rivier*, la rivière jaune, non loin de *Zuyker-Bosch-Rand*, montagnes des buissons à sucre, où il s'était arrêté, partageant son monde en plusieurs camps, afin de trouver aisément des pâturages pour les nombreux bestiaux amenés de la colonie.

Ceux d'alors à qui était dévolu le commandement des divers corps d'émigration étaient Retief, Gert Maritz, Pieter Huys, Henderick Potgieter, W. Prétorius. La saison les forçant à séjourner pour laisser se refaire leurs troupeaux, la contrée située au sud de *Vaal-Rivier* était çà et

là parsemée de chariots et de tentes, que l'on découvrait après avoir eu connaissance des troupeaux variés en couleur, paissant à la file sur de larges tapis verts.

Massilicatzi, qui en savait quelque chose par ses espions, bien qu'habitant les bords du *Morikoé*, non loin des sources de *Malappo*, situées fort loin vers le nord, Massilicatzi vit avec ombrage cette affluence de monde. Comme il ne voulait souffrir aucun établissement de ce genre, même à 400 lieues de son voisinage, comme l'occasion lui paraissait belle pour s'emparer de beaux et nombreux troupeaux, comme encore Massilicatzi voulait quelque chose de mieux pour son propre usage, des femmes blanches, par exemple, et des maisons blanches (tentes), il résolut immédiatement l'envoi de 10,000 de ses guerriers sur les boers, pris au dépourvu.

Trente-six boers, campés avec leurs femmes et leurs enfants sous la montagne aujourd'hui appelée *Geveeth-Kop*, reçurent quelques heures auparavant l'avis de la marche d'un corps d'hommes armés. Il y avait du doute; mais la prudence commandait des précautions extrêmes, qui furent aussitôt prises. Leurs chariots furent disposés en cercle, enchaînés les uns aux autres; les interstices comblés de branches épineuses de mimosas; les armes visitées, les munitions apprêtées. Tout ceci s'effectua la nuit, et la nuit également les chiens de garde donnèrent incessamment l'éveil avec une force inaccoutumée.

Quand se fit le jour, chaque ravin vomissait des flots

d'hommes noirs, à l'allure diabolique ; le *Gevecht-Kop*, de vert qu'il était, devint noir ; partout étaient échelonnés sur les assises des guerriers se tenant comme des corbeaux. Il semblait que leur proie, vivante encore et silencieuse, ne pouvait leur échapper. Deux ailes descendirent de la montagne comme deux forts bras noirs, s'allongeant comme pour saisir leur proie, et en un instant le camp était cerné, le massacre allait commencer.

Heureusement pour les boers, un régiment débuta par donner seul ; sa ligne d'hommes, aux cris épouvantables, aux gestes furieux, se brisa lors de sa première décharge comme la vague sur la côte ; cent cadavres gisants formèrent du premier coup un obstacle aux survenants. L'étonnement se répandit chez tous ceux qui avaient vu le choc ; l'hésitation lui succéda : c'est qu'une seule balle traversait quelquefois cinq, six et sept têtes. Une seconde décharge eut le même succès ; le feu devint ensuite inégal, car pour faire face de divers côtés à la fois, les boers avaient dû se diviser par escouades. Le feu continuait sur la masse de Cafres, qui s'approchait quelquefois à toucher les wagons ; les hommes n'avaient qu'à tirer leurs nombreux fusils, que chargeaient leurs femmes, tandis que les enfants coulaient les balles.

Une heure et demie s'écoula de la sorte, chacun déployant toute son activité, toute son adresse. La terre était jonchée autour du camp d'un grand cercle de morts ; l'ardeur des Amadebelés ralentie par leur perte, le reste se

porta sur la montagne de laquelle on découvrait ce qui se passait devant le cercle des chariots.

Les boers eurent un instant de repos ; les fusils furent lavés, et l'intérieur du camp nettoyé de onze cents assagayes qui y étaient tombées, lancées par les Cafres. Les boers ne comptaient que deux morts et trois blessés ; plusieurs de leurs femmes s'étaient distinguées en brisant la tête d'hommes qui avaient cherché à pénétrer en rampant. Plus de six cents Cafres étaient restés étendus sur la place. Le gros, après avoir passé toute la journée en observation et s'être emparé des troupeaux, quitta sa position après le coucher du soleil afin de retourner vers Massilicatzi, dont chaque guerrier avait à redouter la colère pour n'avoir pas su remplir les volontés du despote, touchant les dix femmes blanches et les dix maisons blanches.

Les boers eurent moins de bonheur sur d'autres points, où des familles furent massacrées sans s'y attendre. Ils se rallièrent ensuite vers le sud, afin de recevoir des renforts et de tout préparer pour une revanche.

A 120 lieues de là, dans la partie du sud-est, vivait un autre chef cafre, despote cruel et puissant : c'était Dingaan, roi des Amazoulous. Dingaan avait appris les résultats obtenus par Massilicatzi, auquel il ne demandait pas mieux que de chercher chicane à propos de bœufs et de vaches. Vexé de ce que Massilicatzi ne l'avait pas fait participer au bénéfice recueilli, Dingaan, malgré l'hiver

qui commençait à sévir dans les contrées élevées qu'habitait Massilicatzi, mit sur pied 25,000 hommes, et les fit diriger à travers et par-delà les montagnes *Quathlambène*, sur *Kuruichane* et *Mosega*, où résidait son ennemi.

Les Amadebelés, quoiqu'ils eussent affaire à une masse d'hommes aux pieds fendus par la gelée, aux corps nus et crispés par le froid des nuits, ne purent résister au choc des Amazoulous. Ils furent défaits et perdirent nombre de bœufs. Quelques jours auparavant, c'étaient les boers qui étaient venus se payer sur ce peuple des atrocités et du pillage commis sur l'ordre de Massilicatzi. Les Amadebelés avaient été abimés; 6,000 têtes de bêtes à cornes furent emmenés par les boers, et Massilicatzi, que la crainte dominait, se hâta de réunir les débris de son peuple, avec lequel il alla, sitôt après l'expédition des Amazoulous, se fixer à la courbe de la rivière *Oury* ou *Lympopo* (rivière Manice), entre les 21° et 22° degrés latitude sud.

Cette affaire terminée, Retief leva son camp de Zand-Rivier, et fit route vers la contrée de Natal, cette terre de promesse, qu'il découvrit, après sept scoften¹, du sommet des assises de Draak-Berg. Il fallut du temps pour trouver une descente praticable; à force de travail, Retief y parvint cependant. Il put voir se laisser glisser à 2,000 pieds de profondeur une ligne de 4,000 chariots portant les familles joyeuses de se sentir enfin sur une terre

¹ La scofte des Hollandais sud-africains est le parcours journalier ordinaire d'un wagon attelé de bœufs.

riche, séparée de celle de leurs oppresseurs par deux barrières naturelles.

Une rivière aux eaux limpides et pures fut bientôt franchie : c'était *Touquela*, non loin des sources de laquelle Retief établit son camp. De là il poussa jusqu'à Huys-Doorn, pour se détacher ensuite lui-même à la baie de Port-Natal, afin d'y recueillir toutes les informations nécessaires à ses vues. Il y arriva pour la première fois le 19 octobre 1837, et y eut immédiatement une entrevue avec M. A. Biggar, chargé par les quelques Anglais habitant Natal de la direction des affaires générales et de régler leurs différends particuliers.

Retief fut bien accueilli, et déroula son projet d'avoir une entrevue avec Dingaan pour s'assurer des intentions de ce chef à l'égard des émigrants, comme aussi pour détruire la mauvaise opinion que l'on avait pu lui donner touchant le caractère des boers. Car alors déjà Retief avait eu vent des manœuvres des missionnaires qui avaient accès auprès de la personne du despote. La lettre de Dingaan indiquait ces soupçons, que dans la suite je vis confirmés par les Amazoulous eux-mêmes.

Je possède tout entière cette curieuse correspondance, avec tous les documents principaux des affaires d'alors : aussi puis-je, quand la nécessité l'exige, fournir les preuves de ce que j'avance. Je les livrerais toutes à la publicité, si je ne craignais de fatiguer ceux de mes lecteurs dont le but n'est pas de connaître à fond l'histoire des

premiers temps de Natal. Je me bornerai donc à aux principales.

PREMIÈRE LETTRE DE RETIEF A DINGAAN.

Port-Natal, 19 octobre 1837.

Au chef des Amazoulous.

Je saisis l'occasion du retour de vos messagers pour vous informer que mon plus grand désir est d'avoir avec vous-même une entrevue personnelle, afin de détruire quelques vagues rapports qui seraient parvenus jusqu'à vous, touchant les intentions du parti qui a quitté la colonie, et qui désire s'établir dans la contrée inhabitée adjacente aux territoires des Amazoulous.

Notre fervent désir est de vivre en paix avec la nation des Amazoulous. Vous aurez appris, sans doute, notre dernière rupture avec Massilicatzi, résultant des fréquents et désastreux pillages exercés par sa tribu, en conséquence de quoi il était devenu tout à fait nécessaire de lui déclarer la guerre, après avoir échoué d'abord dans toute tentative d'arranger les différends.

Je pars dans quelques jours pour la contrée des Amazoulous, afin d'arranger avec vous nos futures relations. L'espoir de toujours vivre en paix et bonne intelligence avec la nation des Amazoulous est le sincère vœu de votre véritable ami.

Signé : RETIEF, gouverneur, etc.

Aussitôt après l'envoi à Dingaan de cette lettre, dont lecture avait été donnée à M. Biggar et aux settlers réunis de Natal, ceux-ci, dans le but de se lier d'amitié avec Retief et de lui témoigner leurs sympathies, lui votèrent cette adresse, sur laquelle, chose des plus étonnantes, pas un nom de missionnaire ne se voit, eux pourtant qui se mêlaient aux affaires publiques et aux démarches générales dont ils donnaient souvent l'idée, afin de tout faire tourner au profit de leurs desseins.

ADRESSE A M. PIETER RETIEF PAR LES RÉSIDENTS ANGLAIS
DE PORT-NATAL.

Nous soussignés, habitants de Port-Natal (original settlers), saluons avec un plaisir sincère l'arrivée de la députation de la part des fermiers émigrants sous Pieter Retief, Esquire, leur gouverneur.

Nous la prions de vouloir bien présenter nos bons souhaits à ses constituants, et de les assurer généralement de notre désir de les recevoir comme amis et peut-être, par suite des circonstances, comme voisins, et surtout de notre vœu qu'une mutuelle et bonne intelligence existe toujours entre nous.

Signé: Alex. RIGGAR, John KEMBLE, J.-D. STELLER,
W. BOTTOMLEY, THOS. HOLSTEAD, C. PICKMAN, H. OGLE,
THOS. CARDEN, GEORGE BIGGAR, R. KING, JOHN CANE,
CHAR. ADAMS, D.-C. TOOHEY, F. FYNN.

Retief, charmé des bonnes dispositions dans lesquelles il avait trouvé les résidents, leur répondit ce qui suit :

Port-Natal, 23 octobre 1837.

Messieurs, après une réception aussi flatteuse que celle qui m'a été faite à mon arrivée à Port-Natal, il ne me reste aucune cause pour regretter mon très-pénible voyage de quatre-vingt-dix heures passées à cheval. De cœur et de main je vous déclare que les sentiments exprimés par vous sont ceux que je chéris aussi. Je ne doute pas que le Tout-Puissant, dans sa disposition des événements, ne fasse en sorte que nous venions à nous unir pour notre bonheur mutuel. S'il plaît à Dieu, j'espère, à mon retour de chez Dingaan, ouvrir avec vous des communications plus étendues.

Je reste, messieurs, votre obéissant serviteur et votre fidèle ami.

Signé : P. RETIEF.

A Biggar, Esquire, et autres signataires.

Ces pièces suffiront pour établir que la bonne harmonie régnait dans les rapports des boers avec les settlers anglais de Port-Natal, et par elles comme par celles que je fournirai encore on jugera combien fut regrettable la non-adhésion des missionnaires, et l'effet de leurs sourdes menées auprès de Dingaan, afin d'utiliser la force des Amazou-

lous pour refouler dans l'intérieur les boers, dont la présence inattendue portait ombrage à leurs vues.

Sans plus tarder, Retief se rendit à *Ungunkuncklove* (le grand éléphant), où résidait Dingaan. Cinq journées passées à cheval l'y conduisirent. Le temps était précieux à Retief, et malgré cela Dingaan ne voulut traiter aucun sujet sérieux ni le premier ni le second jour, où le despote lui donna le spectacle de danses nationales et guerrières, exécutées par quelques milliers d'hommes. Ce fut seulement le troisième jour que Dingaan consentit à écouter Retief ; mais dès que le chef des émigrants eut témoigné le désir de se fixer avec les siens au sud du Touguela, Dingaan lui dit : « Retief, vous saurez qu'un grand nombre de bêtes à cornes viennent de m'être volées sans qu'il ait été possible de savoir par qui. Vous et les vôtres êtes pour moi des étrangers. Jusqu'ici je ne vous connais que d'après vos paroles, qui décèlent un cœur blanc il est vrai. Mais que puis-je répondre à votre désir de vous fixer non loin de chez moi, lorsque j'ai appris d'une façon certaine que les traces de mes bestiaux volés conduisaient vers les points dont vous débouchez ? N'est-il pas juste que je retarde ma décision jusqu'à ce qu'arrivent des éclaircissements définitifs ? »

Retief et les siens, parfaitement innocents du vol en question, se disculpèrent de leur mieux, et comme la description des bœufs de Dingaan fut donnée, les boers se rappelèrent avoir effectivement vu tout ou partie de la

troupe mentionnée chez Synkoyala, habitant alors les sommités de Quathlambène. Retief, si hautement intéressé à se laver et à donner à Dingaan une preuve de dévouement, lui promet de lui ramener ses bestiaux en même temps que l'auteur du vol, afin qu'il ne pût conserver aucun doute sur la pureté des intentions des boers.

Cette promesse d'une semblable démarche fut acceptée par Dingaan avec tant de joie, qu'il offrit à Retief de lui concéder le territoire de Natal conquis par Djacka, depuis Touguela jusqu'à Omzim-Vobo, s'il était assez heureux pour réussir dans son entreprise difficile.

Quelque temps ensuite, Retief reparaisait devant Dingaan, auquel il présentait ses troupeaux ramenés avec Synkoyala lui-même, préalablement mis aux fers. 70 boers l'accompagnaient alors, suivis d'environ 30 domestiques, montés sur un ensemble de 200 chevaux : c'était le 3 février 1838.

Comme précédemment une correspondance avait été tenue entre P. Retief et Dingaan, qui avait alors pour écrivain et traducteur le missionnaire anglais F. Owen ; et comme ces lettres sont en ma possession, je crois bien faire de les traduire ici pour l'instruction de ceux qu'elles pourraient intéresser !

A M. P. RETIEF.

Ungunklove, 31 octobre 1837.

Monsieur, le roi désire que je vous dise qu'il a pris de

Massilicatzi les moutons qu'ont avec eux les porteurs de la présente; que ces moutons appartiennent aux Hollandais, et qu'il est désireux de les renvoyer à leurs propres maîtres; que son armée en a pris beaucoup d'autres que ceux que vous voyez; mais qu'ils sont morts par centaines dans la route, que beaucoup plus sont morts depuis qu'ils sont arrivés ici et qu'il vous en envoie les peaux.

De tout ce qu'il a pu apprendre d'une femme amenée du pays de Massilicatzi, il n'y avait que neuf têtes de bétail appartenant aux Hollandais que son armée a capturés, et ceux-là sont tous morts depuis qu'ils sont arrivés ici, sans quoi il vous les eût envoyés. Om-Schlala-l'om-douna, qui commandait l'armée, dit que Massilicatzi a fui avec de nombreux troupeaux, et il suppose que la majeure partie a dû appartenir aux Hollandais. Le roi a été très-contrarié de l'attaque de Massilicatzi sur les boers. Il dit qu'il ne s'attend pas à ce que tous les moutons qu'il envoie arrivent à Port-Natal, parce que beaucoup d'entre eux mourront certainement en route. Il dit qu'il approuve fort la lettre que vous lui avez adressée.

Je suis, monsieur, etc.

Signé : J OWEN, missionnaire venu d'Angleterre.

† *Marque du chef*;

P. S. Le nombre de moutons quittant aujourd'hui cette place est de 440. Le roi enverra par son peuple les peaux

mentionnées jusqu'à Touguela, et il dit : « Vous pouvez envoyer là un wagon, s'il vous plaît, afin de les charger. »

Je crois assez inutile d'observer que le missionnaire Owen était probablement quelque mauvais artisan sorti d'Angleterre, lequel n'avait rien trouvé de mieux à faire que de s'enrôler dans l'armée des pionniers de la civilisation. Son style embarrassé dit assez quelle espèce d'homme il pouvait être : cependant j'ai cru devoir le dire, pour que chacun sache quelles tristes gens l'Angleterre destine quelquefois à la propagation de ses idées.

Voici une autre lettre, encore adressée à M. P. Retief, écrite pour Dingaan par le même Owen.

Ungunklove, 8 novembre 1837.

Monsieur, celle-ci est une réponse à la vôtre du 24 octobre, et vous expose la conversation qui vient d'avoir lieu. Je suis fâché d'entendre dire que vous avez éprouvé de si grandes pertes de la part de Massilicatzi. J'ai pris de Massilicatzi un grand nombre de vos moutons, etc., etc. (Ici se répète le contenu de la première.)

Maintenant, quant à ce qui concerne la requête que vous m'avez adressée touchant le territoire, je suis presque disposé à vous l'accorder ; mais, tout d'abord, je désire vous dire qu'un grand nombre de bestiaux m'ont été volés de ma contrée par un peuple ayant des vêtements, des chevaux et des fusils. Les Amazoulous assurent que

ces hommes étaient des boers, que ce parti avait fait route vers Port-Natal; ils veulent savoir maintenant (les Zoulous) ce à quoi ils doivent s'attendre.

Maintenant, mon plus grand désir est que vous laissiez voir que vous n'êtes point coupables des charges portées contre vous, puisqu'à présent je crois que vous l'êtes. Ma requête est que vous repreniez mes bestiaux et que vous me les rameniez; et, s'il est possible, vous m'enverrez le voleur. Cette démarche m'enlèvera mes soupçons et vous donnera lieu de connaître que je suis votre ami: alors je vous accorderai votre demande. Je vous donnerai suffisamment de monde pour conduire les troupeaux que vous reprendrez pour moi, lesquels écarteront tous soupçons que les bestiaux volés sont dans les mains des Hollandais, et je veux aussi vous donner des hommes que vous puissiez m'adresser comme rapporteurs. Si quelques troupeaux étaient pris qui ne fussent pas des miens, je vous prie de me les envoyer.

+ *Marque du chef DINGAAN.*

Témoin: F. OWEN.

A Pieter Retief, Esquire, gouverneur des Hollandais émigrés.

A la lecture de ces deux pièces, on peut se convaincre de la justice des prétentions des boers. Dingaân était maître du territoire; n'en ayant nul besoin pour son peuple, il

pouvait en disposer. On voit qu'il était amené librement à signer une cession du territoire, à laquelle il consentait pourvu que les conditions imposées à Retief fussent remplies.

La lettre suivante est la dernière communication écrite de P. Retief au roi des Amazoulous.

A DINGAAN, ROI DES AMAZOULOUS.

Port-Natal, 8 novembre 1837.

C'est avec plaisir que je reconnais votre amitié et votre justice touchant mes troupeaux pris par vous de Massilicatzi. Je vous remercie pour ce qui est des peaux que vous avez de si bon cœur offert de me retourner ; mais je désire que vous les gardiez pour votre propre usage et profit. Je n'ai nulle peine à croire, comme vous le dites, qu'un si petit nombre de mes troupeaux ait été pris par votre armée des mains de Massilicatzi, parce qu'ayant vu nombre des vôtres dans différents villages, je n'en ai rencontré aucun des miens parmi eux.

Massilicatzi, je n'en doute pas, a fui au loin, parce qu'il doit penser et sentir que je punirai sa très-mauvaise conduite. Déjà n'ai-je pas lieu de me plaindre d'avoir été contraint de tuer tant d'hommes de son peuple, pour avoir seulement été les exécuteurs de ses ordres cruels ?

Ce qui vient d'arriver à Massilicatzi me donne à penser que le Tout-Puissant, ce Dieu qui sait tout, ne lui permet-

tra pas de vivre plus longtemps. Le grand livre de Dieu nous apprend que les rois qui se comportent comme Massilicatzi sont sévèrement punis, et qu'il ne leur est pas donné de vivre et de régner longtemps; et si vous désirez apprendre plus au long comment Dieu traite de semblables mauvais rois, vous pouvez vous en informer auprès de tous les missionnaires qui sont dans votre pays. Vous pouvez croire ce que vous diront ces prédicateurs touchant Dieu et son gouvernement sur le monde.

En regard de ces choses, je dois vous conseiller de causer fréquemment avec ces messieurs, qui désirent vous prêcher la parole de Dieu, parce qu'ils vous apprendront avec quelle grande justice Dieu a gouverné et gouverne encore tous les rois de la terre.

Je vous assure que c'est pour vous une excellente chose d'avoir permis à des prédicateurs de s'établir dans notre contrée; bien plus, je vous certifie que des prédicateurs sont venus à vous parce que Dieu a mis dans leurs cœurs l'idée de faire ainsi, et ils peuvent vous montrer, le tirant de la Bible, que ce que je vous dis présentement est vrai.

En ami, il faut que je vous dise cette grande vérité, que tous noirs ou blancs qui ne voudront pas entendre et croire la parole de Dieu seront malheureux. Ces messieurs ne sont pas venus vous demander du territoire ou des bestiaux, moins encore pour vous causer de la peine en quoi que ce soit; mais seulement afin de vous prêcher à vous et à votre peuple la parole de Dieu.

Maintenant je remercie cordialement le roi pour sa bonne et favorable réponse à ma demande, et j'espère que le roi se rappellera sa parole et sa promesse lors de mon retour. Vous seriez satisfait que je fisse de même.

Je crois probable qu'avant mon retour chez vous, vous serez troublé par des avis touchant la requête que je vous ai adressée et la promesse que vous m'avez donnée; et je crois possible que davantage encore sera raconté au roi quant à moi et quant à mon peuple, rapports qui pourraient avoir une apparence de vérité. Si de semblables discours vous étaient tenus, mon vœu, ma demande est qu'à mon retour vous me disiez qui a pu tenir un pareil langage; je ne crains pas de rencontrer en votre présence quiconque aurait mal parlé de moi et de mon peuple. Mon désir est qu'il ne vous plaise pas, avant mon retour, d'écouter qui que ce soit qui voudrait vous susciter des embarras concernant la contrée dans laquelle je souhaite vivre.

Pour ce qui est des voleurs qui ont pris vos bestiaux et de ce qu'ils ont dit, savoir, qu'ils étaient des boers, c'était un adroit artifice pour vous donner à penser que j'étais un voleur, afin de pouvoir eux-mêmes s'échapper impunis. Je crois avec confiance que je prouverai au roi que moi et mon peuple sommes innocents de ce crime; connaissant mon innocence, je sens que vous m'avez imposé une sévère obligation que je dois accomplir, afin de prouver que je ne suis pas coupable. Pour cette démarche que vous

me requérez de faire, accompagnée comme elle l'est de dépenses, d'embarras et de risques de vie, je vous en dois répondre à vous, au monde et au Dieu qui sait tout.

Maintenant, je vais plaçant ma confiance en Dieu, qui me donne l'espoir que je serai capable d'exécuter cette entreprise de telle manière que je pourrai donner à tous une réponse satisfaisante. Cela fait, j'attendrai alors la conviction que j'ai affaire à un roi qui tient sa parole.

J'espère que quelques-uns de vos hommes, et spécialement ceux des Kraals, de qui les bœufs ont été volés, recevront l'ordre de me suivre comme il est convenu, et qu'aussi ils obéiront ponctuellement à tous mes ordres.

Je vous remercie pour la bonne réception que vous m'avez faite, en retour de laquelle je m'efforcerai toujours de vous témoigner une égale bonne volonté. Votre dévoué.

Signé : P. RETIEF.

P. S. Je joins ci-incluse, pour l'information du roi, une note des personnes assassinées et des troupeaux pillés par Massilicatzi.

20 personnes blanches et 26 de couleur massacrées, parmi lesquelles étaient 9 femmes et 5 enfants; troupeaux pillés de 27 personnes; chevaux de selle, 51; chevaux élèves, 45; bœufs de trait, 945; bestiaux d'éleveurs, 3,726; moutons et boucs, 50,745, et aussi 9 fusils et 4 wagons.

Signé : P. RETIEF.

C'est donc après avoir accompli sa mission difficile que

Retief se présentait de nouveau devant Dingaan, aux promesses duquel il croyait pouvoir se fier ; il y comptait même si fort qu'il avait préparé d'avance l'acte de cession de territoire, que Dingaan n'avait plus qu'à signer.

Mais, bien qu'il sût que de secrètes manœuvres avaient été ourdies contre lui et les siens ¹; quoiqu'il eût, par tous moyens possibles, cherché à ménager la susceptibilité des missionnaires, qu'il savait capables de tant lui nuire ², Retief ne se tint pas assez sur ses gardes. Voici un rapport succinct de tout ce qui se passa lors de cette dernière visite.

Ce fut dans la matinée du samedi 3 février 1838 que P. Retief et son parti atteignirent Ungunkunklove, la capitale de Dingaan, où avant de pénétrer ils donnèrent au roi le spectacle d'un combat simulé à cheval. Cette démonstration de parade sembla faire à Dingaan beaucoup de plaisir, et il s'empressa de témoigner le désir de voir tirer d'ensemble cent coups de fusil. Retief s'en abstint par prudence, et Dingaan affecta de paraître n'y plus songer en donnant lui-même le signal des danses, marque de grande considération pour ses visiteurs, qu'il prolongea le samedi et le dimanche entier sans presque souffrir d'interruption.

¹ Owen et Gardiner avaient répondu à Dingaan, qui s'informait de ce qu'étaient les boers : « Ces hommes se soustraient par la fuite au pouvoir de leur roi. Ils n'agiraient pas ainsi s'ils étaient de bons sujets. Ce sont des vagabonds dont le voisinage est redoutable. Ils vous rendront le mal pour le bien que vous leur ferez. »

² On a pu s'en convaincre par sa dernière lettre à Dingaan.

Le lundi 5, dans la matinée, Dingaan congédia la plus part de ses régiments, ne retenant auprès de lui que ceux de recrues, composés d'*abafanas* et de deux d'élite, qui avaient nom *Om Schlanga-Om-Schlopu*, les boucliers blancs, et *Om-Schlanga-Mouniama*, les boucliers noirs. La veille, sur les instances de Retief, il avait signé devant témoins le traité par lequel il abandonnait aux boers tout le terrain compris du nord au sud entre les rivières Touguela et Om-Zimvobo, et de l'est à l'ouest entre la mer et les montagnes de Quathlambène. Cette affaire le préoccupait vivement; quelquefois même il avait un air assombri, inaccoutumé, qu'observa un jeune settler anglais alors dans l'habitation de M. Owen. Ce jeune homme s'empressa de témoigner aux boers ses craintes, d'autant plus fondées que, vivant dans l'intimité du missionnaire Owen, il avait recueilli le sens semi-obscur de plus d'une phrase sinistre.

Les boers n'en tinrent pas de compte. William Wood, le settler dont je parle, se retira chez Owen, qui se gardait de se montrer au dehors, et fut témoin de la scène suivante.

Dingaan, après être sorti de sa hutte, s'assit vers la partie supérieure du mouzi, dans son large fauteuil à bras, fait d'une seule pièce. Ses deux principaux régiments furent rangés à droite et à gauche, ayant sur leurs ailes les plus proches du siège royal leurs deux capitaines, pour qu'ils pussent recevoir et transmettre les ordres émanés de la bouche du roi.

Le cercle fut formé, et aussitôt un message fut adressé à Retief, le priant d'entrer dans l'enceinte, lui et tout son monde, afin d'y recevoir les adieux de Dingaan. Retief se rendit à cette demande, accompagné de tous les siens et des domestiques, à l'exception de deux hommes partis à la recherche des chevaux. Leurs armes étaient restées sans garde sous les deux arbres à lait (*kooker-boom*) situés hors du mouzi.

Comme Retief s'approchait de Dingaan, le roi lui dit d'annoncer aux fermiers de Natal, sitôt après son retour chez eux, que son plus grand désir était de les voir se répandre et posséder le pays qu'il venait de leur concéder, et aussi de leur parler souvent de sa personne. Alors il souhaita au parti de Retief un voyage agréable vers Natal, et sans plus tarder il les engagea à s'asseoir et à boire le *tchouala*, invitation que par malheur les boers acceptèrent.

Retief se tenait auprès du roi, mais les fermiers et leurs domestiques étaient à une faible distance. Dingaan ordonna à ses troupes de chanter et de danser, afin de divertir les boers. L'air retentit de chants guerriers, et la terre trembla sous le frapement des pieds.

A peine y avait-il un quart d'heure depuis le commencement de la danse que Dingaan, se levant, entonna lui-même une chanson improvisée sur un air connu des Amazoulous, et dont les boers ne comprenaient aucunement le sens. Puis vint la dernière strophe : « Buvez,

oh ! buvez-en de la bière; vos gosiers brûlants la réclament. Buvez-en tant que vous le pourrez ; car demain vous ne boirez plus ! A moi, mes guerriers ! Lancez-vous, saisissez, tenez bon, et tuez, tuez-moi tous ces sorciers-là ! »

La terrible sentence, l'*om-tagaty boulala*, était sortie de la bouche du chef. Une confusion sans exemple prit la place de l'ordre. Dix Cafres, s'acharnant sur chaque boer, se furent bientôt emparés de leur proie, qui, de désespoir, jouait du couteau, piquant et taillant à tort et à travers. Vingt assaillants furent ainsi tués ; mais tous les boers, succombant au nombre, furent empoignés, et dans leur rage ils mordaient encore de ces corps nus chaque partie à portée de leurs dents.

Malgré le vacarme de l'attaque soudaine, de la résistance désespérée, une voix surgissait encore dominant tout : c'était celle du tyran. « Prenez le cœur et le foie du roi des fermiers, et placez-les sur la route des fermiers. »

Les boers, garrottés, furent traînés jusque sur une colline distante de 300 pas, où, sur l'ordre réitéré de Dingaan, les Amazoulous se mirent en devoir de tuer leurs victimes, en frappant les uns à coups de tongas sur la tête et en brisant le cou aux autres en forçant la tête de tourner vers l'arrière du corps. Retief seul fut ouvert ; son cœur et son foie, enveloppés dans une pièce d'étoffe, furent portés à Dingaan. Les cadavres restèrent sur la même place où ils étaient tombés sans que l'on se permît de toucher à leurs vêtements.

Le massacre terminé, les deux capitaines favoris de Dingaan s'approchèrent du roi et causèrent longtemps avec lui : c'étaient Schlala et Tomboussa. Le résultat de la conférence fut l'envoi d'un parti puissant vers le camp de wagons, alors établi près de *Boschjesmans-Rivier*, où Retief avait laissé les femmes et les enfants de ses infortunés compagnons. L'ordre était de tout y tuer sans exception, hommes, femmes, enfants, qu'ils fussent blancs ou noirs.

L'horrible bande, sans prendre seulement le temps de se laver du sang des boers tués le jour même, s'allongea comme un hideux serpent noir sur le tapis vert des plaines environnantes ; elle poussait des cris aigus, cris de guerre terrifiants, se promettant une longue série d'actes semblables. Mais d'Ungunkuncklove à Boschjesmans-Rivier, la distance était grande, les rivières aussi étaient en partie gonflées, ce qui empêcha le hideux corps noir d'atteindre le point indiqué avant le 16 au soir.

Le 17 février 1838, le crépuscule allait éclore ; tout dormait au camp, que, déjà cerné et envahi par les Amazoulous au nombre de 40,000, plus d'un des habitants était passé du sommeil à la mort. L'éveil donné, les cris de désespoir des victimes, les cris si déchirants des femmes et des enfants, se mêlèrent aux hurlements féroces des assaillants. Point de grâce ! Le fer, retiré de la poitrine du mari, était plongé dans le sein de la femme, traversait en outre le corps des enfants. Le sang coulait par flots ; le groupe noir s'agitait dans cette mare pourprée et parais-

sait chaussé de brodequins rouges. Une fois assurés qu'ils n'avaient plus affaire qu'à des femmes et à des enfants, les barbares prirent le cruel plaisir de larder leurs victimes, d'ouvrir le ventre aux femmes enceintes encore vivantes, d'en extraire le fruit, qu'ils saisissaient par les pieds, et dont ils brisaient la tête sur le fer des roues. Les mères demandaient en grâce à leurs bourreaux qu'ils les achevassent, que d'un seul coup la tête fût brisée; mais point : seulement, après le pillage effectué, les cruels Zoulous, quand ils allaient partir, se décidèrent à lever encore une fois sur elles leur tonga rouge de sang.

Tout fut impitoyablement massacré sur ce lieu, où s'élève aujourd'hui une ville nouvelle, tout, excepté une jeune fille tombée sous les cadavres de sa famille, qui survécut à dix-neuf coups d'assagaye, et que j'eus occasion de voir sous Draakensberg. Outre quelques hommes, 317 femmes et enfants périrent dans ce massacre, et portèrent à 616 le nombre total d'individus des deux sexes assassinés par les Cafres.

Les Amazoulous, couverts de sang, mais non rassasiés de carnage, se divisèrent alors en plusieurs corps détachés, dont le plus fort alla donner sur le camp de Blaw-Kranz-Rivier. Mais là se trouvaient H. Potgieter, Jacobus Huys et G. Maritz, qui les attendirent de pied ferme, les accueillirent sévèrement et les contraignirent à lâcher pied, abandonnant tout espoir de réussir dans leur tentative, après avoir laissé sur le terrain 5 ou 600 de leurs morts.

En même temps, vers le gué de Boschjesmans-Rivier, 3,000 Amazoulous tentaient de le franchir pour joindre et massacrer les habitants d'un petit camp qui n'avait guère à opposer plus de 34 hommes tirant le fusil; la force du courant entraînait les individus qui cherchaient à traverser isolément. Les Amazoulous s'imaginèrent qu'il était mieux de faire la chaîne, d'autant qu'ils remarquaient que les boers ne tiraient pas chaque fois qu'ils essayaient ce moyen.

Voici donc les boers perchés au bord méridional, assis et croisant nonchalamment leurs longs fusils sur les genoux, tandis que de la rive septentrionale s'avancait à tâtons un ruban d'hommes qui bientôt allait avoir deux extrémités solidement établies. C'était justement ce qu'attendaient les boers. Deux coups partent, deux chaînons sont brisés; les 30 ou 40 hommes du centre, abandonnés à la force de l'eau, sont emportés par elle, tourbillonnent, disparaissent, pour reparaître encore et s'engloutir ensuite. Les quelques naufragés qui s'estiment heureux de gravir les roches sises du côté des boers sont fusillés par les enfants. A deux ou trois reprises différentes même tentative des Amazoulous, même rupture, même noyade.

Boschjesmans-Rivier engloutit ainsi dans ses eaux rapides plus de 200 Cafres et sauva les 34 tirailleurs du déchirement de 3,000 Amazoulous.

Aussitôt que ces désastreuses nouvelles, suites de la perfi-

die de Dingaan, se furent répandues dans les divers camps des boers et chez les settlers anglais de Port-Natal, l'indignation s'éleva partout à son paroxysme. De leur côté, les settlers de Natal réunirent 4,000 hommes, tant blancs que Hottentots et Cafres, comprenant 250 fusiliers, le reste armé de boucliers et d'assagayes. Ce corps était destiné à envahir le pays des Amazoulous en franchissant Touguela à une lieue de son embouchure. D'autre part, les boers s'étaient réunis au nombre de 340 hommes, tous bien montés en chevaux et en armes, mais ne devant traverser Touguela que dans le haut, à 12 ou 15 lieues de sa source.

Contraint de diviser ses forces, Dingaan devait éprouver un échec décisif; la réussite paraissait certaine à tous. En conséquence, le 6 avril 1838, le commando des boers quitta le camp sous les ordres de Pieter Uys et J. Potgieter. A leur entrée sur le territoire de Dingaan, les boers virent la contrée abandonnée. Ce ne fut qu'à leur approche d'Ungunkuncklove qu'ils rencontrèrent de l'opposition.

Là ils trouvèrent, le 11 avril, l'armée des Amazoulous, partagée en trois divisions, forte de 7,000 hommes, avantageusement postés sur divers rocs formant un demi-cercle. La route qui conduisait à la royale résidence passait à travers une gorge étroite, sise au milieu du cercle, et sur chaque côté l'ennemi était prêt à répondre à l'attaque. La troisième division était couchée en embuscade dans le but évident de se refermer sur les boers, s'ils entraient dans le cercle, et de leur couper ainsi toute retraite.

Malgré l'immense disproportion du nombre, les boers résolurent d'attaquer sans délai. Ils se séparèrent en deux corps à peu près égaux, et affrontèrent de la sorte deux divisions zoulouses. Dès la première charge, une division des Amazoulous fut complètement mise en déroute; mais d'un autre côté il paraît que le bruit des boucliers, frappés dans cette intention, effraya les chevaux des boers à tel point que la confusion les empêcha de rester groupés.

Alors le parti que commandait P. Uys dut soutenir seul le choc de l'armée zoulouse, ce qu'il fit dignement. Par un feu soutenu et parfaitement dirigé, les boers avaient déjà jeté la confusion dans les rangs de leurs ennemis; mais, doublant leur courage et prétendant payer d'audace, les Amazoulous revinrent immédiatement à la charge, et la vaillante petite troupe se vit en un instant cernée de toutes parts.

Chaque boer combattait en désespéré; l'acharnement des Amazoulous paraissait s'augmenter en raison de leurs pertes. Déjà depuis une heure et demie l'attaque et la défense rivalisaient d'efforts, quand les boers, reconnaissant que le danger devenait de plus en plus imminent, s'entendirent pour concentrer leur feu sur un seul point du cercle. Ce fut l'affaire d'un instant; l'issue ouverte à travers un rempart d'hommes, les chevaux, lancés au galop, passèrent outre, entraînant leurs cavaliers, qui de dessus leurs montures envoyaient encore des coups de fusil aux

plus hardis des assaillants, dont les assagayes plurent un instant autour d'eux.

D'après l'estimation la plus faible et la plus raisonnable, les Amazoulous perdirent dans cette affaire environ 600 des leurs ; c'étaient les plus ardents, les plus braves, ceux qui, n'écoulant que leur ardeur, s'étaient rués les premiers au commencement. Quand les Amazoulous, cédant à l'impétuosité et au feu destructeur des boers, se retirèrent, Piet Uys, suivi d'une vingtaine d'hommes, s'élança bravement à leur poursuite jusque dans une gorge, où il fut tout à coup cerné par un grand nombre d'ennemis, ne comptant plus autour de lui que neuf de ses compagnons. Uys se défendit de la plus héroïque façon, ayant à ses côtés son jeune fils, âgé de douze ans, qui tomba percé d'un assagaye, jusqu'à ce que lui-même, cloué à son cheval par un autre assagaye qui lui avait traversé la cuisse, tomba épuisé par la perte de son sang. Ses dernières paroles furent : « Battez-vous, mes braves camarades, jusqu'à vous faire jour à travers vos ennemis ; pour moi, je meurs. »

Les boers laissèrent dix des leurs sur cette place. Dans leur retraite, ils tuèrent encore bon nombre d'Amazoulous qui s'étaient mis à leur poursuite. Et ceux-ci, forcés d'abandonner l'idée d'agir le même jour, détachèrent sept espions chargés de reconnaître la position que prendraient les boers pour la nuit. Malheureusement pour ces espions, qu'aperçurent quelques boers stationnés dans un champ de maïs, on leur coupa la retraite ; pas un ne put remplir

la mission pour laquelle il avait été envoyé; tous tombèrent sous les balles.

Le jour même de cette sanglante affaire, les settlers anglais partaient de la baie Natal afin d'agir de concert avec les boers, quoiqu'à distance. Le 16 avril, ils passaient le Touguela et s'emparaient de nombreux troupeaux, après en avoir battu les propriétaires. Leur nombre était de 800 à 1,000, comprenant 250 fusiliers principalement composés de Cafres. Mais le 17, au lever du soleil, ils se virent entourés par un corps nombreux d'Amazoulous commandés par Panda; ils venaient justement d'apprendre la défaite des boers et l'espèce d'avantage si coûteux obtenu par les Amazoulous, ce qui ne contribua pas peu, sans doute, à influencer leur courage dans une position aussi critique.

Le conflit fut sanglant et d'autant plus désespéré que les Cafres de Ogle avaient lâché pied pour se soustraire par la fuite. Durant deux heures les coups de fusil retentirent au loin, puis ils se turent après la chute du parti de Natal, duquel il n'échappa que 15 hommes de ceux qui résistèrent; 15 qui, malgré les crocodiles, n'hésitèrent pas à se jeter dans les eaux du Touguela.

13 Européens, 10 Hottentots et 6 ou 700 Cafres de Port-Natal y furent tués par les Amazoulous, qui eux-mêmes perdirent trois régiments entiers, composés chacun de 1,000 hommes.

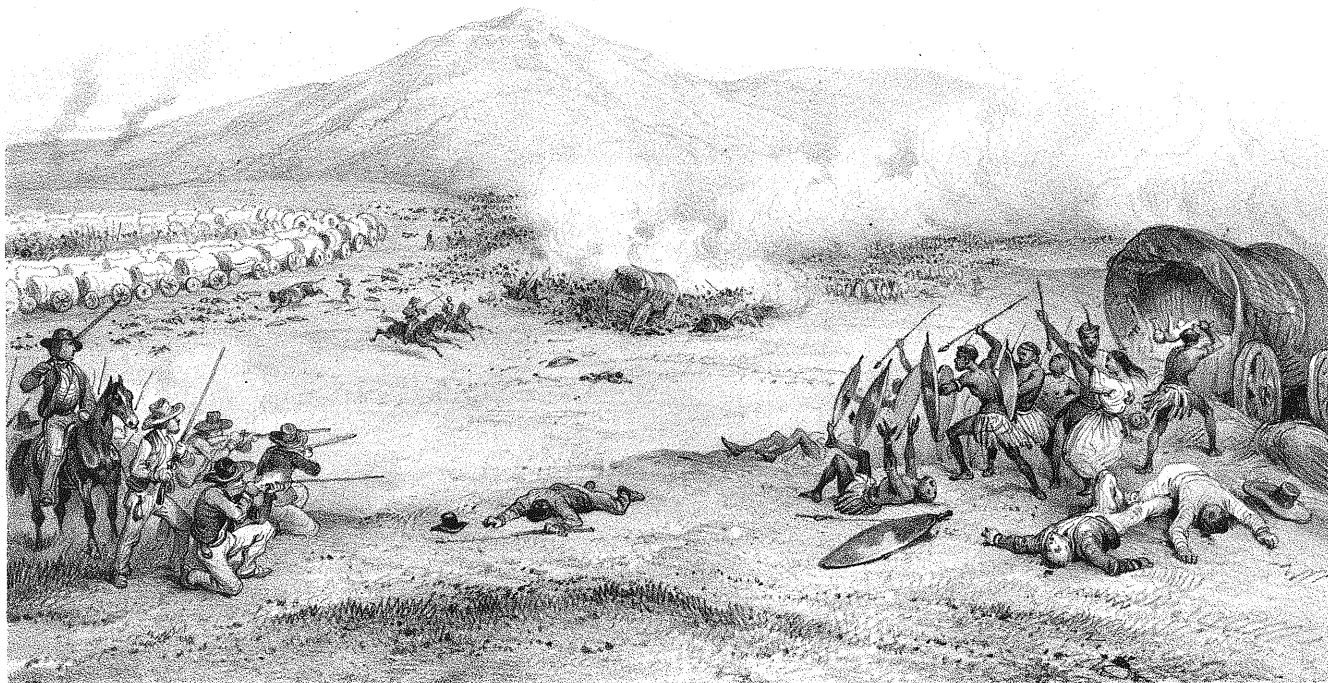
Sitôt après cet exploit, 25,000 guerriers amazoulous

prirent la route de Port-Natal, où ils se répandirent, pillant les bestiaux, enlevant toute propriété meuble, exerçant sur leurs prisonniers les plus cruelles vengeances. Avertis à temps, les habitants purent chercher un asile sur un navire récemment entré dans le port; mais les Cafres d'Om-Guinée furent moins heureux : réfugiés dans les bois avec leurs femmes et leurs enfants, ils y furent bientôt traqués et bientôt saisis. Les hommes furent simplement tués à coups d'assagayes; les femmes furent réservées pour un cruel amusement : habillées d'herbes sèches, les bras fixés sur le dos, elles furent enfermées dans un kraal où les spectateurs placés au dehors lançaient sur elles des charbons enflammés. Les contorsions effrayantes qu'elles faisaient sous les flammes, leur course désespérée et en délire, que les Zoulous nommaient une danse, tout fut pour ceux-ci une récréation digne d'eux, une fête qui leur procura toute la joie que leurs cœurs, barbares aussi longtemps que dure la guerre, étaient capables de ressentir.

Ce fut quelques jours après ces désastres que vinrent à Port-Natal deux boers, J. Uys et L. Badenhost, chargés de faire des arrangements pour une résistance mutuelle, et de promettre que 200 des leurs viendraient protéger la place. Cinq mois ensuite, les boers d'un côté, les Amazoulous de l'autre, après s'être refaits, songeaient encore à en venir aux mains et n'attendaient que l'occasion. Alors par philanthropie, toujours mu par cette raison si louable,

le gouverneur Napier lança une proclamation, interdisant l'exportation de la poudre, du plomb et des armes à feu. Il voulait, disait-il, arrêter l'effusion du sang, affectant de ne pas croire à la possibilité que les boers fussent massacrés par les Cafres, à défaut de munitions suffisantes. Il faisait en même temps à ces mêmes boers de honteuses propositions, comme celle de retourner habiter la colonie, où il leur promettait des avantages dont ils n'avaient jamais joui. Encore par philanthropie, il envoyait, le 20 novembre 1839, à Port-Natal, le major Charter, avec un détachement de 400 hommes de troupes de ligne pour empêcher les boers de prendre leur revanche sur les Cafres. Mais c'était en réalité une prise de possession, comme elle fut avouée plus tard par les commandants eux-mêmes; car, avec leur manque absolu de moyens de locomotion, les troupes anglaises d'infanterie étaient dans l'impossibilité d'interdire aux boers de faire la guerre aux Cafres si cela leur plaisait. Il ne leur était pas plus aisé non plus de protéger les boers contre une invasion de Cafres, et à peine eussent-ils pu se défendre eux-mêmes dans un genre d'attaque à eux inconnu .

Aussi, malgré les protestations du gouverneur, sir Georges Napier, faites aux boers par le major Charter, ceux-ci ne restèrent pas inactifs durant les mois de novembre et décembre 1838 et janvier 1839; ils entrèrent sous le commandement de Prétorius dans la contrée de Dingaan, afin de prendre une éclatante revanche et de se payer de leurs



Imp. Lith. de Cattier.

AFFAIRE DU DIMANCHE

(Guerre des Amaraouéoué.)

pertes. Après diverses prises et quelques escarmouches, où les patrouilles avaient fusillé passablement de Cafres épars, espions ou supposés tels, les boers étaient arrivés le 15 décembre non loin d'*Om-Siniaty* (rivière des buffles), au pied d'une montagne isolée, proche de laquelle coulait en serpentant dans des plaines d'herbes longues une petite rivière nommée depuis lors *Bloed-Rivier* (rivière de sang). C'est de là qu'ils virent se lever pour eux le fameux soleil du dimanche 16 décembre 1838, le plus grand jour de leur histoire.

Tout avait été disposé pour la défense, car dès la veille on savait l'approche des forces cafres, s'élevant de 30 à 36,000 hommes. Nulle crainte ne régnait au camp ; jamais les boers ne s'étaient encore trouvés réunis en une troupe aussi nombreuse ; ils comptaient 900 hommes bien armés, résolus, se fiant à la force de leurs fusils et à la puissance de leurs canons, dont ils avaient eu soin de se munir cette fois. Le pays s'étendait au loin, sans obstruction d'arbres ni de roches ; le ciel était beau, l'air était pur ; mais l'incertitude qui précède le crépuscule durait encore quand les sentinelles avancées crurent entendre un froissement d'herbes, et découvrirent aussitôt les Amazoulous qui s'avançaient en ordre, chaque régiment ayant son grand capitaine en tête.

L'éveil fut donné en même temps que s'exécutait la manœuvre de cernement où les ennemis déployaient toute leur agilité. Cet instant suffit au jour pour éclairer assez

la position des assaillants. Les canons ouvrirent le feu, lançant une grêle de mitraille de chaque embrasure, étendant devant eux sur la terre un nombre plus ou moins grand de corps noirs, s'élevant quelquefois à quarante. Les fusils des boers détonèrent ensuite sur tous les points, logeant leurs balles avec une précision désespérante pour les Cafres.

Les Amazoulous répondaient pour la première fois par des armes à feu prises aux settlers tués à Touguela; mais leurs coups mal adressés restaient sans résultats visibles; leurs assagayes, sillonnant l'air sur mille points à la fois, menaçaient de faire considérablement de mal si l'approche leur était permise. Heureusement pour les boers, chaque point où les corps s'avançaient plus menaçants était aussitôt balayé par leur mitraille.

Depuis deux heures le combat durait sans interruption, au grand détriment des Cafres, dont les morts couvraient la terre, lorsque le commandant des boers, craignant de voir se ralentir le feu par le manque de balles, ordonna d'ouvrir instantanément plusieurs issues et de fondre à outrance sur les assaillants, qu'il fallait à toute force déloger de leurs positions pour avoir le repos nécessaire.

Cette mesure n'était pas sans danger; mieux valait infiniment pour les boers continuer à rester retranchés, lors même que leur feu dût être moins nourri. Quoi qu'il en pût être, cette sortie, par son ensemble d'exécution, par la hardiesse qu'elle témoignait, par la stupéfaction qu'elle

produisit chez les Cafres, jeta dans leurs rangs la terreur, et les contraignit à la fuite la plus rapide. L'acharnement des boers était tel que plus d'un, éloigné de 2 lieues du camp, quoique seul à cheval, allait fusillant chaque fuyard qu'il apercevait.

Ceux-ci, débandés, erraient à l'aventure; mais beaucoup, profitant d'un trou, d'une pierre, d'un champ d'herbes longues, d'une rivière ou d'une bordure de roseaux, avaient cherché, en se blottissant, à se soustraire aux regards des poursuivants. Des enfants des boers furent les premiers à découvrir une retraite de ce genre, où quelques centaines de Cafres se comportaient comme des crocodiles ou tout au moins comme des hippopotames : plongés dans l'eau jusqu'au nez et couverts par une bordure de roseaux, ils espéraient attendre ainsi la nuit, qui de ses ombres protégerait leur retour chez eux. Pour les enfants la découverte était précieuse. Ils voulaient d'abord procéder seuls; mais malgré eux quelques hommes s'adjoignirent à leur bande, qui cerna les amphibies de nouvelle espèce. Ceux-ci tour à tour plongeaient à la vue d'un fusil couché dirigé sur leurs têtes; mais l'air, ce principe d'existence indispensable aux poumons, les forçait à relever le nez pour respirer, et alors les têtes, traversées par la balle, plongeaient pour ne plus se relever. De cette manière plusieurs centaines d'Amazoulous furent tués dans la rivière de Sang, qui prit son nom de cet événement.

Sans doute ces procédés paraîtront cruels à des Européens ; mais que devaient faire les boers en présence de l'impossibilité matérielle de garder des prisonniers ? Assurément tout Européen à leur place eût agi de même. Le nombre des morts compté sur le champ de bataille excédait 3,200 ; celui des blessés fut inconnu, et devait être encore plus grand. Tel avait été pourtant le résultat de quelques heures de fusillade habilement dirigée par 900 Sud-Africains, qui ne durent leur salut qu'à la forme de leurs fusils, à la charge, à la nature des projectiles et à leur adresse incontestable.

Après avoir traversé Om-Schlatousse le 19, les boers arrivèrent le 20 en face de la ville capitale de Dingaan, qui fumait encore, incendiée la veille par les ordres du despote fuyant. C'était un ovale long de 6 ou 800 pas, vide à l'intérieur, comprenant sur son pourtour 1,800 huttes disposées par rangs, dont chacune pouvait abriter 20 guerriers.

Le 21, le camp des boers fut assis sur la hauteur où avaient été massacrés, l'année précédente, Retief et ses malheureux compagnons. Cette vue inspira à tous une profonde douleur ; là encore ils purent raviver la haine qu'ils portent naturellement aux Cafres et trouver une puissante excuse à leur impitoyable façon d'agir... L'un d'eux écrivait : « La vue du cruel martyr dont les os de nos parents et de nos compagnons morts nous donnaient des preuves irrécusables, inspirait l'horreur la plus profonde à nous qui

nous les rappelions. Notre regard s'en écartait sans cesse, car notre cœur se gonflait, et les larmes coulaient des yeux de tous. Tout était là, jusqu'aux courroies de cuir vert qui avaient servi à les garrotter, et que l'on voyait encore attachées aux ossements de quelques-uns d'entre eux. Les bâtons et les massues dont on avait fait usage pour les frapper serentraient par milliers et en pièces le long du chemin par lequel on les avait traînés. Ces bâtons étaient pour la plupart de ceux dont les Amazoulous se servent dans leurs danses; d'autres étaient des palissades dont ils construisent leurs maisons ou des entourages de parcs. Entre les autres squelettes ou ossements qui gisaient là, on reconnaissait ceux des boers à leurs crânes brisés, et aussi par leur position au milieu de monceaux de pierres détachées, les mêmes dont les Cafres s'étaient servis pour mettre un terme à leurs souffrances. »

Le squelette de P. Retief fut reconnu par des lambeaux de vêtements qui y adhéraient encore; et comme si Dieu avait voulu dénoncer les droits des boers sur la contrée concédée par Dingaan, un seul objet se trouva sur lui préservé de la corruption: c'était son portefeuille en cuir tanné où divers papiers étaient renfermés. Ouvert en présence de tous les assistants, un papier écrit en anglais excita vivement la curiosité. Edward Parker, que le hasard avait conduit à faire partie de l'expédition, le traduisit aussitôt, et révéla par ce simple monument le droit des boers à la contrée de Natal. Cette pièce, courte, concise,

explicite, a quelque chose de si sacré, que je la livre textuellement en anglais, telle que je l'ai copiée sur l'original.

Unkunkinglove, 4th february 1838.

Know all men by this !

That whereas Pieter Retief, govern or of the Dutch emigrants farmers, has retaken my cattle which Sinkonyella had stollen from me, which cattle he, the said Retief, delivered unto me; I, Dingaan, king of the Zoolas, do hereby certify and declare that I, thought fit to resign unto him, Retief and his countrymen the place called Port-Natal, together with all the land annexed, that is to say, from the Togela to the Om-Sovoobo rivers west ward, and from the sea to the north as far as the land may be useful and in my possession.

Which I did by this and give unto them for their everlasting property.

+ *Mark of king* DINGAAN.

Witnesses :

M. OOSTHUISEN	MARAO	+ great counsellor;
A.-C. GREYLING	JULIAVIUS	+ d°
B.-J. LIEBENBERG	MANONDO	+ d°

La cession de territoire était connue de tout le monde ; le titre seul manquait, et ce fut dans une occasion aussi solennelle qu'il fut retrouvé. Sans aucun doute, si l'affaire

des boers était portée au tribunal des nations, ces hommes obtiendraient justice; ils jouiraient en liberté d'une terre bien et dûment cédée et acquise tout d'abord et reconquise ensuite au prix de leur sang. Mais la loi qui régit les bêtes est, à ce qu'il paraît, la seule aussi qui régit les nations; les canons au cœur de fer sont aujourd'hui les seuls juges compétents reconnus par elles. Il est triste de songer qu'il en soit ainsi, car quelle ressource peut encore sourire au cœur de la nation faible, opprimée? Un jour peut-être viendra, moins loin qu'on ne le pense, où la liberté surgira pour les boers, dont le noyau grandissant est destiné à porter ses ramifications du Cap à l'équateur.

En janvier 1840, une dernière expédition partit de Pieters-Mauritz-Burg, envahit le pays des Amazoulous, chassa Dingaan au-delà de ses limites, où le despote fut tué par les Ama-Souazis, ses ennemis naturels. L'expédition ramena encore 40,000 têtes de bétail, après avoir établi Panda à la place du tyran abattu. J'ai donné les détails de cette expédition dont j'avais fait partie.

Ainsi venaient d'agir les boers quand se montrèrent à nu les prétentions du gouvernement britannique, prétentions reposant sur l'abandon fait à lui par la Hollande de toutes ses possessions de l'Afrique du Sud. Mais il est notoire que jamais aucun point du territoire de Natal n'avait été colonisé par la Hollande.

Afin de prouver sa bonne foi, le gouvernement anglais

ou ceux qui défendaient sa cause devant le tribunal de l'opinion publique, exhibèrent un document par lequel on peut entrevoir que l'Angleterre seule se réservait la surveillance de tout le pays situé jusqu'au 25^e degré de latitude sud. Mais cette pièce, complètement inutile sous ce point de vue, est tout au moins fort bonne pour prouver la stupidité des philanthropes exclusifs, indiquer d'une façon irrécusable dans quelles voies d'injustice ils couraient, poussés par un fanatisme aveugle, et certifier en dernier lieu que l'Angleterre n'a nul droit sur ces contrées. Ce curieux document trouve naturellement ici sa place. Il parut sous le titre suivant :

The cape of Good Hope Punishment Bill. Anno sexto et septimo Gulielmi IV, regis; cap. LVII. Acte pour prévenir et punir les crimes commis par les sujets de Sa Majesté dans le cercle de certains territoires adjacents à la colonie du cap de Bonne-Espérance (13 août 1836).

« Considérant que les habitants des territoires adjacents à la colonie du cap de Bonne-Espérance, situés au sud du 25^e degré, sont encore dans un état de non-civilisation; que des offenses contre la personne et la propriété de ces habitants et d'autres sont fréquemment commises avec impunité sur ces territoires par des sujets de Sa Majesté; dans le but d'y porter remède, il a été arrêté par la très-excellente majesté du roi, par et avec l'avis et le consentement des lords spirituels et temporels et des communes, dans le

présent parlement assemblé, et par l'autorité du même, que les lois qui sont présentement ou qui seront ensuite en vigueur dans la colonie du cap de Bonne-Espérance, pour la punition des crimes là commis, seront et de même sont par ceci étendues et déclarées applicables à tous sujets de Sa Majesté dans tous territoires adjacents à ladite colonie, lesquels sont au sud du 25^e degré de latitude sud, et que tout crime ou offense commis par tous sujets de Sa Majesté dans ces territoires, en contravention de toutes semblables lois, pourra être connu dans toutes semblables cours et sera sujet à instruction, procès et poursuites, et, sur conviction, puni de telle et de même manière que si le crime avait été commis dans le rayon de ladite colonie;

« Considérant qu'il est nécessaire d'empêcher aussi loin que possible que des crimes soient commis par les sujets de Sa Majesté dans le rayon des territoires mentionnés, et de prendre des mesures pour arrêter, détenir et amener en justice ceux des sujets de Sa Majesté qui auraient commis de semblables crimes; pour cette cause, il a été résolu qu'il sera loisible au gouverneur de ladite colonie de s'adresser à un ou plusieurs sujets de Sa Majesté résidant au dedans, ou sur les limites des susdits territoires, pour en former une ou plusieurs commissions qu'il autoriserait à exercer dans ces territoires l'office de la magistrature, afin d'y empêcher la perpétration de tous crimes ou offenses par des sujets de Sa Majesté, et afin d'arrêter, mettre sous garde et amener en jugement devant les cours

mentionnées plus haut tout sujet de Sa Majesté accusé avec des preuves suffisantes, devant lesdites commissions, de crimes ou offenses perpétrés dans lesdits territoires.

« Il sera encore loisible au gouverneur de ladite colonie de faire définir par lesdites commissions, avec toute la précision possible, les limites locales dans les rayons desquelles sera exercée et jusques auxquelles sera étendue la juridiction de tels magistrats, et que dans les limites définies, comme il vient d'être dit, tout magistrat aura l'exercice et la jouissance de tout pouvoir et autorité sur les sujets de Sa Majesté, habitant ou se trouvant dans les mêmes lieux, comme il en aura été revêtu spécialement par de telles commissions, pourvu toutefois que les commissions ne confèrent de tels pouvoirs et autorités que lorsque de semblables mesures auront été reconnues d'urgente nécessité pour l'accomplissement du but proposé, plus haut mentionné, avec promptitude et résultats.

« Et de plus il a été arrêté que toutes commissions, telles que celles dont il vient d'être fait mention, seront instituées pour agir seulement durant le bon plaisir de Sa Majesté, et durant ce temps le gouverneur de ladite colonie sera et est, par ceci, chargé et requis de transmettre à Sa Majesté, par la première occasion, une copie des actes de ces commissions, après l'avoir préalablement adressée à l'un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, à l'effet de recevoir son approbation ou sa défense.

« Et de plus il a été arrêté que rien en ceci, ou dans

quelque commission ou commissions de ce genre que ce soit, ne s'étendra ou ne sera propre à s'étendre, à investir Sa Majesté, ses héritiers ou successeurs, à aucune réclamation ou titre que ce soit, à la possession ou souveraineté sur aucuns des territoires mentionnés, ou à déroger des droits des tribus ou peuples habitant ces territoires, ou des chefs ou gouverneurs, ou prétendre à une telle souveraineté ou possession.

« Et de plus il a été arrêté et déclaré que, pour la résolution de cet acte, toute personne légalement administrant le gouvernement de ladite colonie sera jugée et prise pour représenter le gouvernement dans ces vues. »

La lecture de ces actes suffit pour prouver que, sous Guillaume IV, l'Angleterre ne voulait pas de la possession de ces contrées; elle reconnaissait alors n'y avoir aucun droit. Et depuis cette époque, bien que ses vues aient changé, elle n'a pu en acquérir aucun; il lui serait donc impossible de produire des titres qui fussent valables, si elle était appelée à rendre compte de ses actes, que pas une nation ne songe ou n'ose se permettre de contrôler pour tout ce qui regarde l'Afrique du Sud.

On peut se convaincre encore de la bizarrerie de l'idée qui dicta ce même acte, en observant que toutes garanties étaient données aux Cafres contre les blancs, tandis que les blancs n'en avaient aucune contre les Cafres. Ainsi, des trafiquants ou voyageurs blancs pouvaient être assas-

sinés par les Cafres, sans que ceux-ci fussent passibles des peines qui attendaient à leur retour les blancs qui eussent commis des crimes analogues. Il y avait une justice sévissante contre les uns, lorsqu'elle n'existait pas pour les autres ; c'est une des plus singulières dispositions qui soient émanées du cerveau des philanthropes, tellement préoccupés du bonheur des indigènes qu'ils ne voyaient plus qu'eux dans cette partie du monde.

Heureusement que la stupidité d'une telle mesure paralysa l'idée de la mettre en vigueur, et personne n'eut à se plaindre de ses effets, par cela même qu'elle était de toute injustice et de pratique impossible. Définir la parallèle du 25° degré latitude sud eût été une première difficulté qui eût pris beaucoup de temps, d'argent et d'hommes peut-être, parce que des philanthropes, malgré leur amour excessif des populations noires, ne sont souvent pas mieux traités par elles que si leurs sentiments vrais ou faux s'étaient montrés diamétralement opposés : ce n'est presque toujours, en pareil cas, qu'une stricte justice.

Comment encore eût-on pu amener les témoins à se déplacer autant pour venir déposer devant les cours reconnues compétentes ? Ces magistrats paysans allant instruire une affaire chez les Cafres, n'était-ce pas aussi une dérision ? Confier le soin de la justice au premier venu, souvent inepte, lui accorder un pouvoir indéfini sur ses voisins durant le temps que dure le bon plaisir de Sa Majesté, tout cela paraît assez n'être qu'une lourde rêverie britan-

nique sortie d'un cerveau philanthrope dont l'estomac digérait alors.

Il n'est aussi que trop vrai que la plupart des hommes appelés par leur position à régir des colonies ne connaissent pas à fond le caractère dominant des différentes races que la faveur et quelquefois la disgrâce a placées sous leur tutelle. Souvent ces hommes se hâtent beaucoup trop dans le choix d'un système, et comme un pis-aller ils adoptent celui vers lequel les pousse une association influente, dont ils ont tant à redouter en cas d'opposition ou de simple refus d'adhésion. De là vient que tout marche mal ; il est même de toute impossibilité qu'il en arrive autrement.

Sir Benjamin d'Urban, lui qui suivit franchement et de tout son pouvoir une ligne de conduite qui prenait à cœur les intérêts coloniaux, sans vouloir prêter l'oreille aux réclamations des hommes à système, sir Benjamin d'Urban, pour avoir acquis la popularité par des moyens droits et justes, a vu ses actes désapprouvés par son gouvernement et son poste donné à un autre.

Il était naturel que sir Georges Napier, qui lui succéda, ne suivît pas la même voie, s'il tenait à se maintenir au gouvernement. Il n'eut pas, du reste, beaucoup d'efforts à faire, parce qu'il était l'homme dont le caractère convenait le mieux à servir les vues de toute association dite philanthropique. Sir Georges Napier agit donc dans le sens du docteur Philip ; il protégea les missionnaires, donna raison aux bastards et aux Cafres, insulta aux boers, dé-

daigna même les settlers anglais, et ne salua que le haut commerce de cette droite et raide manière qui dénote un aristocrate anglais.

Sir Georges Napier se maintint sans peine durant les cinq années de son gouvernement, par cela seul qu'il avait su se faire détester de l'immense majorité des habitants de la colonie du Cap. Aussi fut-il prôné en Angleterre comme un digne et habile gouverneur ; et lord Stanley lui-même, quoiqu'il ne partageât pas exactement les idées de sir Georges Napier, quoiqu'il lui eût témoigné sa dissidence d'opinion en plus d'une circonstance, lord Stanley fut obligé de se ranger à l'opinion de la métropole et de complimenter l'ex-gouverneur du Cap sur sa bonne, prudente et philanthropique administration.

Dans tout cela, moi qui n'ai pas fait une longue étude d'économie politique, je me suis étonné à bon droit de la désapprobation d'ici, qui là-bas valait une complète approbation. Seul je n'eusse point résolu le problème ; mais j'appris ensuite que le gouvernement anglais ne s'appartenait pas à lui-même ; qu'il dépendait d'une association immense dont les rameaux couvrent le monde, celle qui empoisonne par civilisation, celle-là même qui a empoisonné la Chine, association délétère à laquelle tout obéit, laquelle a pour pendant à Rome la trop célèbre secte de Loyola. L'égoïsme le plus prononcé sert de moteur à cette puissante société, et si l'accord règne entre elle et les gouvernants, c'est que ceux-ci vivent par elle. Si cette société

rencontre quelque assentiment en Angleterre parmi l'aristocratie, c'est que l'intérêt de l'aristocratie anglaise est étroitement lié au sien ; si le peuple anglais adopte sans hésiter les vues de la société, c'est parce que lui-même participe aux bénéfices.

Mais la métropole seule recueille les fruits d'un semblable système ; les colonies, riches sources sans doute, portant sans cesse leur tribut à cette mère qui engloutit tout, les colonies pâtissent d'énormes sacrifices qui ne rapportent rien. Elles se fatiguent, sont inquiètes, et quand elles jettent ailleurs un regard, le désespoir le plus accablant les gagne ; car pour elles hors du commerce anglais point de salut.

C'est pourquoi les colonies anglaises ne consentent pas à séparer leurs intérêts de ceux de la métropole par une révolution ; rien ne les tient, rien ne les force à l'obéissance que la nécessité où elles sont réduites. Tout cela doit durer jusqu'au jour où l'Angleterre, occupée de guerres sérieuses, ne pourra plus opérer ses échanges avec ses colonies ; alors croulera l'édifice sur tous les points, et de toutes les puissances l'Amérique est la seule dont la situation lui permettra de recueillir les riches débris du grand naufrage.

CHAPITRE XXVI.

Une fausse position durant les hostilités. — Un tête-à-tête avec une lionne. — Kotje-Dafel, le tireur de lions sans pareil. — Mœurs du lion. — Sa chasse; les avantages et les désavantages qu'elle présente. — Acharnement du lion sur sa victime mis à profit par les Kaal-Kaffers. — Utilité du cheval dans cette chasse. — Rage et désespoir du lion; son courage. — Pusillanimité du lion surpris. — Singulière manière de le faire fuir. — Comment il se comporte la nuit. — L'affût du lion. — Caprice généreux de cet animal. — Son caractère pacifique envers l'homme. — Son incontestable utilité. — Services qu'il rend aux Cafres makaschlas. — Sa taille et sa force. — Manière dont il chasse. — Ses combats. — Mon retour chez les Amazoulous. Les dispositions de Panda sont changées à mon égard. Je suis prié de cesser mes chasses, et je termine par des tentatives infructueuses. — Départ définitif pour Port-Natal. — Cafres déserteurs. — Fuite nocturne. — Unungongo. — Embarras qu'il me suscite. — Justice du major Smith.

Pendant la durée des hostilités, ma position avait été des plus embarrassantes, parce qu'il m'était impossible d'un côté de faire des vœux pour l'Anglais, lorsque de l'autre je ne pouvais me résoudre à grossir les rangs des boers ignorants et grossiers, dont la jactance allait jusqu'à dire qu'ils feraient trembler l'Angleterre. Je n'aimais guère ni les uns ni les autres, et au lieu d'opter entre eux je demeurai les bras croisés. Sans doute j'aurais penché pour les boers si leur commandant général eût mieux compris le cœur d'un homme. Son frère, Baart-Prétorius, et les 18 hommes de garde que j'avais chassés de chez

moi, avaient porté plainte et sollicité une punition exemplaire.

Le commandant Prétorius m'avait mandé près de lui pour me faire sentir ce qu'il appelait la gravité de mes torts, bien que j'eusse éprouvé une perte d'une vingtaine de livres sterling par suite de l'enlèvement d'une quantité d'objets. Jusque-là, il pouvait, eu égard aux circonstances, avoir quelque raison d'agir ainsi; mais s'échauffant de plus en plus, la fin de son discours, que je fus forcé d'entendre, me fit une cruelle impression. « Nous avons, me dit-il, 30 hommes détenus dans les fers; monsieur Delegorgue, on peut encore trouver une place pour vous. » Cette phrase vibrait encore dans mon esprit, lorsque ce même Prétorius me fit venir pour me prier de vouloir bien me charger des deux pièces de 6 prises sur les Anglais.

Il s'agissait de les établir en batterie, de les revêtir d'un ouvrage et de les faire jouer sur le camp anglais. J'avais été chef de pièce dans la marine royale. Je me rappelai tout le plaisir que me faisait éprouver le bruit du canon. Aucune proposition n'aurait pu m'être plus agréable; tirer 440 coups de canon chaque jour me souriait. Mais les fers promis par Prétorius résonnèrent dans ma tête d'une façon très-fâcheuse pour lui; je me rappelai l'air de hauteur de cet homme en prononçant la menace, et qui contrastait singulièrement avec son air actuel de prière.

« Allons, me dit-il, en acceptant, vous nous rendez un immense service, car personne de nous ne sait comment

doivent s'exécuter de semblables travaux. — Monsieur Prétorius, répliquai-je, vous savez que mon intention est de repasser le Cap dans quelques mois. S'il arrive qu'aujourd'hui je tire un seul coup de canon sur les Anglais, je trouverai là-bas les fers que vous m'avez si légèrement promis il y a trois jours. Ma position me défend de faire pour vous quoi que ce soit. J'eusse souhaité pouvoir le faire, parce que votre cause me paraît la bonne ; mais vous comprendrez que des menaces sont peu propres à disposer favorablement un homme, et ma qualité d'étranger m'impose le devoir de rester neutre. J'ose espérer qu'elle sera respectée. » Cela dit, nous nous tournâmes le dos. Le plus content, c'était moi.

Le jour suivant, pour me faire sentir son mécontentement témoigné par un acte de pouvoir, Prétorius m'enjoignit de quitter mon habitation pour venir séjourner à Conguela. « Vous êtes trop isolé là-bas, me dit-il ; votre conduite ne peut y être surveillée, et de plus les boulets lancés du camp anglais passent au-dessus de chez vous. Pour ces causes, vous resterez à Conguela, et vous n'en sortirez point. »

Malgré les boulets qui mugissaient au-dessus de ma tête, j'eusse préféré rester chez moi ; car déjà j'étais habitué au ronflement des projectiles. Cependant j'avais dû me soumettre et quitter ma chère villa. M. Van Breda, de Conguela, m'accueillit dignement dans son aimable famille, m'offrant une généreuse hospitalité, dont le gouver-

nement britannique faisait, il est vrai, la majeure partie des frais. L'on consommait alors les vivres pris aux Anglais; des troupeaux communs fournissaient la viande; l'abondance y régnait.

Cependant on se fatiguait de l'éternel bœuf distribué chaque jour en énormes rations. Quelque antilope eût fait plaisir, et les dames de la maison ne m'en eurent pas plutôt témoigné le désir qu'après mon dîner je pris mon fusil double, et m'enfonçai dans les bois adossés à l'habitation.

Là, tout proche, est une petite vallée marécageuse où se trouve une petite fontaine, vallée dont la longueur est de 440 pas. On voit à son extrémité supérieure se dessiner en ruban un étroit sentier de sable rouge qu'il faut gravir pour pénétrer dans la forêt. J'allais à tâtons, l'oreille tendue, l'œil ouvert, dans l'espoir d'entendre ou de voir quelque *Cephalopus natalensis*, et déjà j'avais atteint le sommet du sentier, lorsque bondit à 3 pas sur ma gauche un animal détalant, pris à l'improviste. C'était une panthère; elle était partie trop vite. A peine avais-je eu le temps d'épauler mon fusil que déjà les buissons l'avaient dérobée à mes regards. Je le regrettai : car les occasions sont rares, quoique ces animaux soient bien communs.

Un instant s'était écoulé, je n'avais pas encore fait 45 pas de plus, que des émanations fétides me décelèrent une vache morte à 20 pas sur ma droite. Par elle-même, cette circonstance n'était rien : aussi, dès le moment,